

**Communauté de Communes
TERRES D'ARMAGNAC
Procès verbal de la réunion du Conseil Communautaire
du lundi 28 juin 2010 à 21 heures**

L'an deux mille dix, le lundi vingt huit juin, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes d'EVERON-BERGELLE, sous la présidence de Monsieur Michel SANSOT, Président de la Communauté de Communes Terres d'Armagnac.

Etaient présents : Mmes DUCLOS, PASIAN, THORIGNAC, REICHERT, RENAUDIN, TAJAN, Mrs BARATAULT, LABADIE, SEGAT, PAYROS, BERGAMO, SANSOT, DAGIEUX, BAUDE, LECERF, JELONCH, FITAN, DUCASSE, DUALE, PESQUIDOUX, MAHUE.

Etaient absents et excusés : Mrs TISON, MUSSET.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès verbal du 17 mai 2010.

ORDRE DU JOUR :

- Vente à terme à l'association FIRST
- Admission en non valeur
- Schéma Intercommunal d'Assainissement (communes d'Averon-Bergelle et Loussous-Debat) : mise à l'enquête publique
- Questions diverses

Monsieur Philippe BARATAULT est nommé secrétaire de séance.

Vente à terme à l'association FIRST
--

Monsieur le Président rappelle la réunion du 17 mai dernier au cours de laquelle il avait précisé qu'avant de pouvoir signer l'acte de vente du bâtiment à l'association FIRST, il y avait lieu d'obtenir l'avis des domaines.

Un avis favorable au prix proposé a été rendu le 8 juin dernier, à savoir : le bien cadastré section AC n° 30 et 178, d'une contenance de 2 405 m², peut être globalement estimé à 40 500 €uros.

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'acte définitif authentique contenant la vente au profit de l'association FIRST moyennant un prix de 40 500 €uros payable à terme soit 225,00 €uros par mois sur une durée de 15 ans.

Admission en non valeur

Monsieur le Président donne connaissance de l'état de produits irrécouvrables pour quatre familles, dont le montant s'élève à la somme de 2 057,65 €uros.

Après débat, le Conseil Communautaire décide d'admettre en non valeur la somme de 1 047,10 €uros correspondante aux créances d'une seule famille (21 pour, 1 abstention).

Cette décision implique un virement de crédits compte tenu que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2010 sont insuffisants :

DESIGNATION DES ARTICLES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Pertes sur créances irrécouvrables			654	947,10
Entretien bâtiments	61522	947,10		
TOTAL		947,10		947,10

Le conseil communautaire émet un avis favorable (21 pour, 1 abstention).

Schéma Intercommunal d'Assainissement (communes d'Averon-Bergelle et Loussous-Debat) : mise à l'enquête publique

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nicole DUCLOS qui informe l'assemblée que la commune d'Averon-Bergelle a délibéré pour le zonage (la totalité du territoire communal sera traité sur le mode de l'assainissement non collectif).

La commune de Loussous-Debat doit redélibérer afin de définir également son zonage.

Le Tribunal Administratif sera ensuite saisi afin qu'il désigne un commissaire enquêteur.

Le Conseil Communautaire donne pouvoir à Monsieur le Président pour procéder à l'enquête publique.

Questions diverses

➤ Journal

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre DUCASSE qui propose aux différentes commissions de faire parvenir au secrétariat leurs articles avant le 20 juillet afin de publier le journal au mois de septembre prochain.

➤ **Site Internet**

Monsieur DUCASSE informe l'assemblée de la présentation du nouveau site par la société Deework la semaine prochaine.

D'autres articles et photos seront bienvenus pour l'agrémenter.

➤ **Voirie**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Joël DAGIEUX qui informe les membres du conseil que les travaux d'aménagement du carrefour RD 108/ VC 5 à Fustérouau sont terminés.

Quant aux travaux d'investissement programme 2010, ils doivent commencer début juillet pour une durée de 3 mois.

➤ **CIAS**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Béatrice PASIAN.

Compte tenu d'une augmentation importante du nombre d'heures chez les bénéficiaires, deux personnes supplémentaires devraient être recrutées pour la période estivale.

➤ **Réforme Territoriale**

Monsieur le Président rend compte de la réunion du 25 juin dernier organisée par l'Association des Maires du Gers portant sur le projet de loi relatif aux collectivités locales.

Les principales dispositions en 2^{ème} lecture de la commission des lois du Sénat concernent les élections dans les EPCI, les communes nouvelles, l'achèvement et la rationalisation de la carte intercommunale, le renforcement de l'intercommunalité, la mutualisation Communes / Intercommunalité, les compétences des collectivités territoriales et financements croisés.

➤ **Recrutement EJE (Educateur Jeunes Enfants)**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe BARATAULT qui informe l'assemblée des entretiens réalisés pour le recrutement d'un éducateur jeunes enfants.

Trois personnes ont été reçues pour ce poste au Multi Accueil.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à recruter par la voie contractuelle dans l'immédiat.

➤ **Intervention de Mr Marc PAYROS**

Monsieur PAYROS fait part de la mise en place d'un Pôle d'Excellence Rurale de la Santé dans le département.

Une réunion est prévue le 5 juillet prochain à Auch.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures quarante cinq.

Vu par Nous, Président de la Communauté de Communes TERRES D'ARMAGNAC pour être affiché le 30 juin 2010 à la porte de la Mairie d'AIGNAN conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 30 juin 2010

Le Président
Michel SANSOT